00/H0

## **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2010-327 /PRES/PM/MAECR/ MEF portant ouverture d'un Consulat honoraire du Burkina Faso à Munich en Allemagne.

## LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

**VU** la Constitution;

VU le décret n°2007-349/PRES du 4 juin 2007 portant nomination du Premier ministre ;

VU le décret n°2010-105/PRES/PM du 12 mars 2010 portant remaniement du Gouvernement;

VU la convention de Vienne du 24 avril 1963 sur les relations consulaires ;

VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Sur rapport du Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 2 juin 2010;

## **DECRETE**

ARTICLE 1: Il est ouvert un Consulat honoraire du Burkina Faso à Munich en Allemagne, avec pour circonscription les Landes de la Bavière et de la Hesse.

## ARTICLE 2:

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 15 juin 2010

Blaise OMPAORE

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de l'économie et des finances

Bembumb

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Bédouma Alain YODA